République Française
Département de la Haute-Marne
Arrondissement de LANGRES
Commune de BOURG

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bourg

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2017

Date de la convocation : 13 Décembre 2017
Date d'affichage : 13 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique THIEBAUD, maire.

Présents : Jean-François DELANNE, Ernest DOS SANTOS, Xavier FOUCHAULT, Laurent GOUTRY, Philippe MASSOTTE, Aleth MOUSSUS, Fernand PRODHON, Dominique THIEBAUD, Patrick VAUTHRIN.

Absents : Marie-claude GAY.

Secrétaire : Monsieur Ernest DOS SANTOS

La séance a commencé par une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jean Marc ROUX

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2017_48 - Tarif de location de la salle des fêtes

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
9	*9*	*9*	*0*	*0*	*0*

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs concernant la location de la salle polyvalente, de la façon suivante, à compter du 01/01/2018 :

Pour les habitants de BOURG	120 € le week-end
Pour les Associations de BOURG :	25 €
Pour les extérieurs au village :	220 € le week-end et 120 € la journée
Pour location, maxi 4 heures :	50 €

Il décide également de fixer les prix du matériel ayant subi des dégradations pour son remplacement comme suit :

Couvert	0,75 €
Chaises	18,30 €
Table	183,00 €
Assiette	4,00 €
Verre	1,50 €
Plat	12,20 €
Radiateur à inertie	700.00 €
Mange debout	50.00 €

2017_49 - Budget communal : décision modificative

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
9	*9*	*9*	*0*	*0*	*0*

Le Maire informe le conseil, qu'afin de pouvoir mandater les derniers factures et charges, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement : 615221 : - 2 500.00 €

Sections de fonctionnement : 6533 : Cotisations retraites : + 500.00 €

Section de fonctionnement : 65548: Autres contributions : + 2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement : 615221 : - 2 500.00 €

Sections de fonctionnement : 6533 : Cotisations retraites : + 500.00 €

Section de fonctionnement : 65548: Autres contributions : + 2 000.00 €

Autorise le Maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2017_50 - Approbation du plan de financement de la commémoration du centenaire

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
9	*9*	*9*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2016 26 autorisant la commune et l'Association Bourg Patrimoine et Tradition à déposer un dossier dans le cadre de la labellisation 2017 pour la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale. Il rappelle que l'organisation de la manifestation est conjointe entre l'association et la commune et il précise que des demandes de subventions ont été ou sont en cours de demande.
Afin de compléter le dossier de demande de subvention Leader, il est nécessaire de valider le plan de financement suivant :

Dépenses		**Recettes**	
Coût du projet	27 200.00 €	Leader 40 %	10 880.00
		Etat 40 %	10 880.00
		Commune 20 %	5 440.00
Total	**27 200.00 €**	**Total**	**27 200.00**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le plan de financement ci dessus et autorise le Maire à signer toutes pièces utiles dans ce cadre.

2017_51 - Budget Lotissement l'Echenot : Ouverture de crédit

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
9	*9*	*9*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire explique au conseil, qu'afin de pouvoir de passer les écritures comptables de gestion de stock, qui sont obligatoire en fin d'exercice comptable, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures de crédit suivants :

Section de fonctionnement :
Dépenses : article 71355 – 042 : 12 041.00
Recettes : article : 71355 - 042 : 12 041.00

Section d'investissement :
Dépenses : article : 3555 – 040 : 12 041.00
Recettes : article 3555 - 040 : 12 041.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les ouvertures de crédit ci-dessus.

2017_52 - SPL XDémat : renouvellement convention de prestation intégrée

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
9	*9*	*9*	*0*	*0*	*0*

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,
Vu le projet de convention de prestations intégrées,
Le Conseil Municipal, après examen, décide :

- **d'approuver** le renouvellement à compter du 1er janvier 2018, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-Xdemat, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe,

- **d'approuver** sa représentation au sein du Conseil d'administration, par la personne désignée à cet effet, par les actionnaires, membre de l'Assemblée spéciale du département auquel la Collectivité appartient, après les dernières élections municipales, pour exercer en leur nom, un contrôle conjoint sur la société.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2017_53 - Vente de l'ancienne lame de déneigement

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
9	*9*	*8*	*0*	*0*	*1*

Monsieur le Maire informe le conseil que l'ancienne lame de déneigement n'est plus utilisée pour le déneigement du village et que Monsieur GOURIET Laurent, représentant de la EARL E.L.G souhaite l'acquérir. Il propose de la vendre au prix de 300 €.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de vendre la lame de déneigement au prix de 300 €, précise qu'elle sera proposée en priorité à Monsieur GOURIET Laurent et autorise le Maire à émettre la facture.

2017_54 - Convention SFACT

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
9	*9*	*9*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de leurs relations partenariales " la collectivité" et "la trésorerie" ont souhaité rénover l'organisation de la chaîne de dépense. A cet effet, elles ont mené une étude sur la faisabiqlité de la mise en place d'un service facturier, chargé de recevoir les factures des fournisseurs, d'assurer leur liquidation, de préparer le mandatement des dépenses et de procéder à leur règlement après contrôle. Cette étude a abouti à des conclusions positives. Les objectifs assignés à ce service facturier sont notamment :

- la maîtrise des délais de paiement,
- l'amélioration de la qualité du mandatement
- la professionnalisation de la comptabilité
- la participation à la fiabilisation du processus de la dépense.
-

Le présent accord a pour objet de définir les principes qui vont présider à la constitution de ce "service facturier", consécutivement à l'étude de faisabilité effectuée et ses conclusions positives.
Monsieur le Maire donne lecture l'accord pour la constitution d'un service facturier.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'accord pour la constitution d'un service facturier pour la commune et autorise le Maire à signer cet accord.

2017_55 - Don de l'Association Bourg Patrimoine et Tradition

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
9	*9*	*9*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire rappelle que la commune en association avec l'association Bourg Patrimoine et Traditions ont organisé les cérémonies de la commémoration du centenaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à diverses ventes effectuées après la réalisation du 1er bilan, l'association Bourg Patrimoine et Traditions fait un don de 682 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don de 682 € fait par l'Association Bourg Patrimoine et Traditions et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

2017-56 - Tarifs de l'eau 2017

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
9	*9*	*9*	*0*	*0*	*0*

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs d'eau et d'assainissement, ceux-ci resteront fixés de la façon suivante, à partir du 01/10/2018 :

EAU : Abonnement 45.00 €
De 0 à 100 m3 1,20 €/m3
+ de 100 m3 1,00 €/m3
Enlèvement compteur 80.00 €
Redevance pollution : Montant déterminé par l'Agence de l'Eau

ASSAINISSEMENT :

Abonnement 25.00 €
Par m3 d'eau utilisée 0,60 €

Redevance pour modernisation des réseaux : Montant déterminé par l'Agence de l'Eau.

A noter que deux relevés et facturations auront lieu chaque année et qu'il n'y aura aucun lien entre les deux périodes semestrielles.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs ci-dessus pour l'eau et assainissement.

2017_57 - Tarif du cimetière

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
9	*9*	*9*	*0*	*0*	*0*

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs des concessions, ceux-ci resteront fixés de la façon suivante, à partir du 01/10/2018 :

- Concession trentenaire renouvelable (la place de 2 m²): 45,75 €
- Concession cinquantenaire renouvelable (la place de 2m²): 77,00 €

Cavurnes :

Concession avec monument 15 ans : 360 €

- Concession avec monument 30 ans : 460 €
- Renouvellement 15 ans : 180 €
- Renouvellement 30 ans : 230 €

Questions diverses :

* Motion pour le maintien du 15 en Haute-Marne : le Conseil Municipal approuve et soutien la démarche engagée par l'association des maires ruraux en faveur du maintien du 15 à Chaumont.

* Suite à des discussions avec les pompes funèbres Martin, il est suggéré de mettre en place un caveau provisoire. Monsieur le Maire est chargé de voir le dossier (coût, emplacement, réglementation...). Il est proposé aussi de voir pour le démontage de vieux monuments.

* Le conseil est à la recherche d'un emplacement pour les PAV.

* Monsieur le Maire a évoqué les échanges autour des communes nouvelles et notamment avec Saints-Geosmes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30 .

Fait à BOURG, les jours, mois et an susdits

Le Maire